

Bruxelles, le 24 octobre 2022
(OR. en)

13975/22
ADD 1

ENV 1060
AGRI 577
FORETS 104
PECHE 416
POLMAR 67
PI 138
ONU 125
RECH 562
CADREFIN 187

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 24 octobre 2022

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 13784/1/22 REV 1

Objet: Convention sur la diversité biologique (CDB):

- Quinzième réunion de la Conférence des Parties (CdP 15) à la CDB
 - Dixième réunion de la Conférence des Parties à la CDB siégeant en tant que Réunion des Parties au protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CdP/RdP 10)
 - Quatrième réunion de la Conférence des Parties à la CDB siégeant en tant que Réunion des Parties au protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (CdP/RdP 4)
 - (Montréal, Canada, du 7 au 19 décembre 2022)
- Conclusions du Conseil
= Déclaration
-

Les délégations trouveront en annexe une déclaration de la Hongrie concernant les conclusions du Conseil approuvées par le Conseil le 24 octobre 2022.

Cette déclaration sera inscrite au procès-verbal de la session du Conseil.

HONGRIE

La Hongrie reconnaît et promeut l'égalité entre les hommes et les femmes conformément à la loi fondamentale de la Hongrie et au droit primaire, aux principes et aux valeurs de l'Union européenne, ainsi qu'aux engagements et principes découlant du droit international. L'égalité entre les femmes et les hommes est consacrée en tant que valeur fondamentale dans les traités de l'Union européenne. Conformément à ces dispositions et à sa législation nationale, la Hongrie interprète le terme "genre" comme renvoyant à la garantie d'une égalité des chances pour les femmes et les hommes.

En ce qui concerne le point 8 du *projet de conclusions du Conseil concernant la convention sur la diversité biologique (CDB)*, la Hongrie déclare que le soutien apporté à l'adoption du projet de conclusions du Conseil ne saurait être interprété comme un soutien au plan d'action sur l'égalité de genre pour l'après-2020. La Hongrie ne souhaite pas anticiper l'issue des négociations toujours en cours concernant le plan d'action sur l'égalité de genre pour l'après-2020. Alors que le contenu définitif du plan d'action sur l'égalité de genre n'est pas encore connu, la Hongrie se réserve le droit d'établir sa position définitive à cet égard lors de l'adoption officielle du plan d'action sur l'égalité de genre pour l'après-2020.
